



Séance du 11 février 2026

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents : 20
Nombre de suffrages exprimés : 23
Pour : Unanimité

Convocation du : 30 janvier 2026
Date d'affichage : 4 février 2026

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du Nord
le 12 février 2026 et publication du 12
février 2026.

Délibération N° 01-26-03

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, M. CARLIER Jean-Louis, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, M. LAGACHE Frédéric, Mme RUBY Valérie, Mme MALECHA Sandrine, Mme DELEDICQUE Sylvie, M. FLUET Guillaume, Mme RIOU Sandrine, M. SION Fabrice, Mme CLAEYMAN Isabelle, M. QUILLIOT Philippe, M. ARCHIE Patrick, M. JANIACZYK Jean-Marc.

Absents excusés et représentés : Mme MICHEL Fabienne, Mme WOLOSZ Angélique, Mme TOURNEUR Nathalie.

Absents excusés et non représentés : M. MERESSE Alain, Mme DERBAY Savéria, Mme EL FAIZ Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali.

OBJET

MISE EN CONFORMITE DES TARIFS DU PEJ AVEC LES PRESCRIPTIONS DE LA CAF

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°04-23-32 du 27 juin 2023, fixant les tarifs du Pôle Enfance Jeunesse à compter du 1^{er} septembre 2023,

Vu les observations émises par la référente de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille (CAF),

Considérant que les nouvelles grilles tarifaires, proposées dans le cadre de cette délibération, ont été validées comme étant en conformité avec les prescriptions de la CAF,

Sur le rapport de son Maire,



Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

- D'appliquer les grilles tarifaires, annexées à la présente délibération, à compter du 16 février 2026 pour ses services périscolaires financés par la CAF d'une part, et non financés par la CAF, d'autre part, et ce, pendant toute la durée de la convention de financement.
- De communiquer à la CAF les nouvelles grilles tarifaires.



Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Magali CIESIELSKI.

Le Maire,



Nadège BOURGHELLE-KOS.

